



# Subvention pour la destruction de nid de frelons asiatiques

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, les nids de ces derniers doivent impérativement être détruits. Cette obligation incombe aux propriétaires qui doivent en couvrir la charge.

Les nids doivent être annoncés sur le site <a href="https://frelonasiatique.ch/fr/">https://frelonasiatique.ch/fr/</a>. Des apiculteurs, spécialement formés, sont alors mandatés pour détruire le nid et facturent un montant forfaitaire de CHF 350.- pour cette prestation.

La préservation de la biodiversité et de notre agriculture est une préoccupation de la Municipalité. Afin de s'assurer qu'il n'existe pas de frein à la destruction des nids, une subvention de CHF 350.- maximum est allouée au propriétaire qui doit détruire un nid sur sa parcelle. Les parcelles doivent être situées sur le territoire communal.

#### Montant de la subvention :

La commune participe à hauteur de CHF 350. – par destruction de nid.

#### Conditions d'octroi:

Le nid de frelons asiatiques détruit doit être situé sur le territoire de la commune de Crans VD.

Le/la bénéficiaire s'engage à fournir tous les documents nécessaires listé ci-après.

### **Limitation:**

La subvention ne peut dépasser le coût effectif de destruction du nid.

#### Montant total annuel de la subvention :

CHF 7'000. -.

#### Documents à fournir :

- Formulaire de demande de subvention daté et signé ;
- Facture des apiculteurs ;
- Preuve de paiement de la facture.



## Demande de subvention pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques

	Nom	Prénom
Requérant/e	Adresse	NPA/Lieu
	Date de naissance	
	Téléphone	E-mail
	I	I
	Nom du titulaire	
IBAN	Nom banque / CCP	
	N° Compte / IBAN	
Nom de l'entreprise d'Apiculture intervenante :		
Coût de la prestation en CHF (TVA incluse):		
Par ma signature, je m'engage à respecter les conditions d'octroi figurant au dos et certifie que tous les renseignements et documents fournis sont exacts et complets.		
Deta		Signatura
Date Signature		
Forn	nulaire à retourner à :	Commune de Crans Greffe – demande de subvention Rue du Grand Pré 25

1299 Crans